

Anne Meunier

## Éthique du bien et nouvelle éthique \*

Alors que dans le rêve le jugement serait très faible et qu'il y règne l'indifférence morale <sup>1</sup>, dès l'entrée dans la cure est présente « l'expérience morale ». L'analysant s'interroge sur ce qu'il veut et sur son rapport à sa propre action, en fonction de son idéal de conduite. Cela va au-delà d'un sentiment d'obligation imposé par une loi articulée, au-delà d'un commandement. Il s'agit dans ce jugement d'une dimension éthique concernant le désir, « phénomène nodal <sup>2</sup> » de l'être humain. « Cette question, il se la pose précisément à l'endroit des impératifs souvent étranges, paradoxaux, cruels qui lui sont proposés par son expérience morbide [...] doit-il ou ne doit-il pas se soumettre à l'impératif du surmoi [...] son vrai devoir [...] n'est-il pas d'aller contre cet impératif <sup>3</sup> ? »

Cette question du devoir a une « portée universelle et c'est pour cela qu'il y a des éthiques, qu'il y a une réflexion éthique <sup>4</sup> ». Et nous verrons le sort fait par Freud à la pensée du philosophe et du religieux selon laquelle l'homme, aspirant au bonheur, en son acte tendrait vers son bien <sup>5</sup> : malaise dans la culture, malaise du désir, avenir d'une illusion, fiction tendant à faire exister l'Autre. Alors qu'avec l'analyse nous sommes loin de formuler une quelconque « discipline du bonheur <sup>6</sup> », d'autant qu'une part de la détresse humaine est irréductible. Elle demeure avec l'inexistence de la garantie de l'Autre, autre façon de dire « la nostalgie du père et des dieux <sup>7</sup> ».

« Nous baignons dans les problèmes moraux <sup>8</sup> », disait Lacan en 1960. Bientôt soixante-dix ans après, quel savoir élaborer pour ne pas être noyés sous les étiquettes « éthique », mises à toutes les sauces puisqu'on parle même du code éthique des machines ? Les nouveaux sages, scientifiques et experts des comités (dont des psychanalystes ?), ne cessent tous les sept ans d'être consultés sur les principes à maintenir concernant le réel de la vie, de la reproduction, de la mort, dont une nouvelle forme d'altruisme, d'oblativité (don ou commerce ?), la grossesse pour autrui, dite « GPA éthique ». Quelles réponses aux impasses de l'irruption du réel dont la science élargit le champ ? Quelle voix en ce monde serait celle que notre

temps nécessite ? Ou plus modestement quelle morale tirer d'une pratique dans le champ de la protection de l'enfance qui suppose le psychanalyste et ce sans prêcher de beaux principes ?

### La morale de la tradition antique : le Souverain Bien

Les hommes depuis toujours essaient d'éluder ce qu'il y a derrière la question du bien. Les philosophies ont médité et imaginé un bien naturel, une harmonie que nous trouverions sur notre chemin vers le désir. La pensée moraliste « depuis que le terme d'éthique a pris un sens, comme réflexions de l'homme sur sa condition et calcul de ses propres voies, s'est faite en fonction de l'index du plaisir <sup>9</sup> ». Mais du fait des difficultés de l'expérience, Aristote aussi bien que la pensée chrétienne discernent les faux des vrais biens que le plaisir indique.

La recherche du plaisir présuppose une satisfaction possible, atteignable, causée par un manque. Lacan dans son *Discours aux catholiques* signalait les trois niveaux de la morale antique, « celui du souverain bien, celui de l'honnête, celui de l'utile <sup>10</sup> ». Aussi, afin de mieux apprécier l'originalité de la position freudienne, faisons un petit tour du côté d'Aristote et de la pensée chrétienne.

« Le bien c'est la visée de tout <sup>11</sup> ». Le Souverain Bien, le bonheur, tout homme y aspire : plaisir, honneur, richesse. Le plaisir est une des propriétés de l'âme, et le bonheur est à la fois la chose la meilleure, la plus plaisante et la plus belle. Il dépend de nous comme le vice et la vertu. Et Aristote note que personne n'est heureux contre son gré, alors qu'à la méchanceté, il faut consentir car nous sommes auteurs de nos actions comme nous le sommes de nos enfants <sup>12</sup>.

Ce bonheur, « la vie parfaite en quelque sorte et l'action réussie <sup>13</sup> », est le bien le plus estimable, le plus haut, chaque être le désire, c'est une cause finale. Il se confond avec celui de la cité, le bien ultime vise la politique. Mais ce qui nous retiendra, c'est qu'il n'y a pas un bien pour tous : « Le bien ne peut être une quelconque réalité commune, universelle, et une <sup>14</sup> », il est au cas par cas, comme nous disons, et « il ne répond pas à une seule forme idéale <sup>15</sup> ».

Le bien de l'homme consisterait dans une activité de l'âme en accord avec la vertu, c'est-à-dire selon l'excellence propre de l'homme, le vice constituant alors une sorte d'impuissance de l'âme.

Il faut donc examiner la nature de cette « excellence de l'âme ». La vertu intellectuelle naît et croît par l'enseignement, elle a besoin d'expérience et de temps. La vertu morale, fruit de l'habitude, concerne les biens

de l'âme, « affections et actions. Or, dans ce domaine, il y a excès, défaut et milieu <sup>16</sup> ». Si la vertu morale est un genre de moyenne, « le bien relève du fini <sup>17</sup> » et le mal de l'infini. Est-ce l'infini de la pulsion de mort, de la jouissance, du déchaînement des pulsions ?

Il existe deux catégories de vertus : les vertus intellectuelles (la sagesse, la prudence, l'intelligence) et les vertus morales (la douceur, la modération). Toutes les vertus morales et de caractères sont sous l'égide de la raison droite, synonyme de sagacité qui va de pair avec la justice. Bien agir sera entre excès et défaut. L'acte juste et sagace n'est pas celui d'un homme obéissant à la loi par conformisme, mais celui délibéré d'un qui ne s'appuie ni sur la loi ni sur l'opinion vraie, mais sur le sens de la justice : il l'a en lui-même. Ce serait l'acte d'Antigone et son désir pur : ensevelir Polynice serait conforme à la nature, l'inhumer serait juste. L'homme vertueux n'est pas tenu pour quitte de sa liberté et de la responsabilité de son choix.

En tant que « formulation d'une discipline du bonheur », Lacan dira que « la solution aristotélicienne n'est pas pour nous [...] rien de semblable dans l'analyse <sup>18</sup> ». Et le 19 mars 4197, il y reviendra : « C'est vrai que le Bien ne peut être dit que souverain [...] C'est un dit Imaginaire [...]. La vérité démange [...]. Dites n'importe quoi, ça touchera toujours au vrai. [...] Voilà le principe du discours analytique <sup>19</sup>. » Mais pour autant la psychanalyse ne prône pas une vie sexuelle débridée, de débauche, elle n'est pas « ennemie de la civilisation <sup>20</sup> », à bannir comme danger public. Elle ne vise ni le bien ni le mal mais plutôt un repérage par rapport au réel, le réel sexuel, le pire.

### Pensée chrétienne et loi naturelle

Selon la théologie, « le concept de loi naturelle suppose l'idée que la nature est porteuse pour l'homme d'un message éthique et constitue une norme morale implicite qu'actualise la raison humaine. [...] une harmonie existerait entre Dieu, l'homme et la nature [...] référence commune des êtres au principe divin fondateur, un Logos et pour le christianisme, un Logos personnel, transcendant et créateur <sup>21</sup> ». C'est la prise de l'homme dans le logos que reprend Lacan avec son effet aliénant.

Ce bien naturel a été à nouveau l'objet d'études, pour la Commission théologique internationale, en quête d'« une éthique mondiale » à la validité universelle et globale, qui prendrait en compte toutes les grandes traditions religieuses et philosophiques. Il en est rendu compte dans *À la recherche d'une éthique universelle, nouveau regard sur la loi naturelle*.

La loi éternelle, raison divine ou volonté de Dieu, ordonne de conserver l'ordre naturel et interdit de le troubler. Pour les Pères de l'Église, suivre

la nature et la raison, c'est suivre nos devoirs moraux, le Verbe de Dieu. « De Dieu sont la loi de la nature et la loi de la révélation qui ne font qu'un <sup>22</sup>. » Pour saint Paul <sup>23</sup>, la loi morale non écrite, inscrite dans les cœurs, permettrait de discerner par soi-même le bien et le mal. Pourtant elle ne suffit pas à mener une vie juste : « Je me complais dans la loi de Dieu du point de vue de l'homme intérieur ; mais j'aperçois une autre loi dans mes membres qui lutte contre la loi de ma raison et m'enchaîne à la loi du péché qui est dans mes membres <sup>24</sup>. » De là les problèmes que rencontre « la morale de l'intention droite <sup>25</sup> » selon l'expression de Lacan, en référence à la loi naturelle de saint Thomas d'Aquin. C'est un appel intérieur à accomplir le bien et éviter le mal, un bien moral, au-delà de l'utile, qui mène à la réalisation de la personne humaine. Il s'agit d'accueillir la loi de son propre être, de découvrir « la droite règle de l'agir <sup>26</sup> ».

Freud, à propos de cette morale, consistant en « la frustration d'une jouissance, posée en loi apparemment avide <sup>27</sup> », a fait le poids correctement. Il a démontré que le plaisir n'est pas le souverain bien, que le bien n'existe pas, c'est le désir, nouvel objet qui répond à l'intention vraie du discours inconscient. Il est aux antipodes du désir-intention, expliquait Lacan aux catholiques belges en 1960. L'inconscient est de la nature d'un discours, et la morale est le rapport du sujet à l'être dans une tradition d'une condition qui dans le discours fonde le sujet. Alors comment « se conduire correctement vis-à-vis de cet extrême de l'intime, qui est en même temps internité exclue <sup>28</sup> » ? Et qu'en est-il du désir de l'analyste qui opérerait d'une manière correcte ?

### Jugement dernier

Si notre vie sert un dessein supérieur, si une bienveillante Providence arrange tout pour notre bien et le perfectionnement de notre être, nous serons récompensés ou châtiés dans une existence future, par « cet œil universel posé sur toutes nos actions <sup>29</sup> ». C'est l'idéal du moi quand il prend la forme du Dieu Tout-Puissant, « figure d'un père grandiosement magnifié <sup>30</sup> ». Et notre âme, séparée de notre corps bien à contrecœur, précise Freud, sera exaltée <sup>31</sup>.

Ces « contes de fées de la religion <sup>32</sup> », illusions, « déformations chimeriques de la réalité <sup>33</sup> », assignent un but à la vie, maintiennent les sociétés humaines. Exemptée de toute obligation de suivre les lois qui civilisent, l'humanité risque le chaos. Par quoi peut-on être empêché de tuer son prochain s'il n'y a pas de vengeance, pas de justice divine ? Par la force temporelle ? Et Freud propose de réviser de fond en comble les rapports de

la religion à la civilisation. Car grand sera notre besoin de consolation, étant donné que « la science froide » même si elle progresse ne suffira pas aux hommes<sup>34</sup>. La religion n'y est pas parvenue, la psychanalyse y parviendrait-elle ?

Freud l'espérait : « En retirant de l'au-delà ses espérances ou en concentrant sur la vie terrestre toutes ses énergies libérées, l'homme parviendra sans doute à rendre la vie supportable à tous et la civilisation n'écrasera plus personne<sup>35</sup>. » Le masque est tombé, la science ayant révélé qu'il n'y a pas d'accord entre nos intuitions et le monde, pas de « co-naturalité » par quoi s'ouvrirait à nous « l'amitié des apparences ». « La terre et le ciel sont vides de Dieu<sup>36</sup>. » Et comme le poète, confrère en incrédulité : « Nous abandonnons le ciel aux anges et aux moineaux<sup>37</sup>. » Se pose alors la question de ce que nous allons y faire apparaître. La satisfaction du désir était reliée dans la tradition à une organisation divine, mais nous n'abordons plus « ces éléments de structure sous l'angle du mystère<sup>38</sup> », si ce n'est celui du mystère du corps parlant.

Le sujet peut contempler avec « étonnement et respect », selon Kant, « la route étoilée au-dessus de lui, et la loi morale au-dedans<sup>39</sup> », dans notre cœur. La loi morale, « que dois-je faire ? », au-dedans, « voix de la conscience », c'est le surmoi, impératif intime, propre à chacun, et il est plus féroce que la figure historique du Dieu.

L'analysant se pose la question. Sur quoi peut-il se juger ? Serait-ce par rapport à la règle d'or de la Loi et les Prophètes, « Ne fais à personne ce que tu n'aimerais pas subir » ? Par rapport à la règle évangélique, « Aimez votre prochain c'est la loi du Seigneur, le juste et le vilain, aimez-les d'un seul cœur<sup>40</sup> » comme vous vous aimez vous-même ? Ou bien serait-ce par rapport à la règle du bien-dire de l'éthique analytique ? Celle qui produit ce savoir de l'inconscient, « notre seul lot de savoir », court mais toujours noué parfaitement, ainsi que le disait Lacan dans la première leçon du séminaire *Les non-dupes errent*.

Pour les théologiens, nous comparaitrons tous au tribunal du Christ et nous obtiendrons selon nos mérites gloire ou châtement<sup>41</sup>. Au Fils a été remise par le Père l'autorité judiciaire. Le Père juge les hommes, par le Fils comme raison du jugement et dans l'Esprit.

Qui dit jugement dit Jugement dernier, largement illustré sur le tympan des églises, mais il est précédé du jugement particulier qui l'anticipe. Le jugement eschatologique prend deux formes car il y a deux temps. Le jour du jugement, c'est le jour où chacun sort de son corps, rend l'âme, le dernier souffle. Dans un second temps, à la fin des temps et pour tous, ce

qui aura été jugé quant à l'âme sera jugé quant au corps <sup>42</sup>. Le jugement particulier s'accomplit pour chacun dans sa mort. La conscience, voix par laquelle la loi morale naturelle est connue, au moment de la mort, serait dégagée de toutes ses ignorances. Ce serait un ultime jugement intérieur sous l'action illuminatrice de Dieu, cause efficiente du jugement. Ce n'est donc pas un auto-jugement comme celui qui préside aux choix faits dans la vie en notre âme et conscience. L'homme y est considéré dans ce qu'il est devenu, ce qui est advenu de lui, en tant que personne. Il est jugé sur sa valeur morale subjective, selon ce qu'il a fait dans sa vie corporelle, il est jugé sur l'amour. Alors que le Jugement dernier porte sur la collectivité, l'humanité entière dont chaque homme a fait partie et sur l'histoire parvenue à son terme.

Lacan signale que le désir est bien inscrit dans les dogmes religieux. Il n'y a d'accès juste au désir dit normal sans qu'intervienne l'expérience d'une triade subjective, trinitaire, à laquelle nous avons toujours affaire <sup>43</sup>. Et il se permet de faire état de « cette formidable création d'humour noir que la religion chrétienne a promue sous le nom de Jugement dernier [...] ». Ce jour du Jugement dernier, ce que nous pourrions dire sur ce que, dans notre existence unique, nous aurons fait dans la voie de réaliser notre désir, ne pèsera-t-il pas aussi lourd que ce que nous aurons fait dans la voie [...] de faire ce qu'on appelle le bien <sup>44</sup> ? »

### L'analyse, un jugement ?

Avec l'au-delà du principe de plaisir, Freud, à partir du réel de la pulsion de mort, a donc repensé le problème du mal, radicalement modifié par l'absence de Dieu, déjà là et supposé savoir. L'usage du bien nous tient à distance de notre jouissance, nous mollissons en effet dès le premier pas un peu sérieux vers notre jouissance, ce lieu de la Chose innommable. Lieu d'une « place béante d'où le rien nous interroge sur notre sexe et sur notre existence [...] place où nous avons à aimer le prochain comme nous-mêmes, parce qu'en lui cette place est la même <sup>45</sup> ». Mais le prochain est méchant, comme je le suis moi-même. Ce qui est le plus prochain est ce qui est au cœur de moi-même, « ce cœur en moi-même qui est celui de ma jouissance », et si je m'en approche va surgir cette agressivité insondable devant laquelle je fuis, que je retourne contre moi.

Il s'en déduit que pour Freud « nous avons catégoriquement refusé de considérer comme notre bien propre le patient qui requiert notre aide et se remet entre nos mains. Nous ne cherchons ni à édifier son sort, ni à lui inculquer nos idéaux, ni à le modeler à notre image avec l'orgueil d'un

Créateur <sup>46</sup> ». La psychanalyse n'a pas à se mettre « au service d'une conception philosophique particulière de l'univers qui obligerait le patient à s'élever moralement ». Ce « ne serait là qu'une sorte de tyrannie voilée par la noblesse du but à atteindre <sup>47</sup> ». La « stricte psychanalyse » doit être « dénuée de tout parti pris <sup>48</sup> ». Il s'agit que « le malade prenne lui-même ses décisions, trouve une nouvelle solution <sup>49</sup> ». Et Freud précise, en 1932 : « Bien entendu le ça ne connaît pas de jugement de valeur, pas de bien, ni de mal, pas de morale <sup>50</sup>. » C'est un « travail individuel de civilisation », marqué par l'appropriation de « nouveaux morceaux du ça <sup>51</sup> », un nouveau savoir. Et finalement, quelle que soit la voie prise, si le patient a su « s'élever vers la vérité de valeurs morales », il « se trouve à l'abri de tout danger d'immoralité et peut se permettre d'avoir une échelle quelque peu différente de celle en usage dans la société <sup>52</sup> ». Subversion ?

Lacan nous met à plusieurs reprises en garde contre « le mirage, toujours à notre portée, du bien de l'entraide ». Attention à ce que la « tricherie bénéfique du vouloir-le-bien-du-sujet » ne vienne pas contrecarrer notre désir qui doit être un « non-désir de guérir <sup>53</sup> ». L'analysant, parvenu à lâcher les illusions, symptômes, angoisses et jouissances qui le retenaient sur le chemin où il doit articuler son désir, aura rompu avec le souverain bien. Il devra s'y retrouver avec cette question du bien et du mal, en sachant un peu plus sur ce qu'il veut. Cette radicale conversion éthique relève de la responsabilité de l'analyste qui a vécu lui-même cette conversion dans l'économie de son désir, d'où « l'exigence de l'apathie analytique <sup>54</sup> », dans la mesure où il est possédé d'un désir plus fort que d'embrasser son patient ou de le faire passer par la fenêtre.

Lacan <sup>55</sup> voudrait laisser dormir l'imaginaire sur le point des éthiques précédentes et rompre avec l'éthique du Bien, les moralistes qui endorment le désir de l'homme selon Freud, mais pas avec l'idée du jugement. Même si l'analyste « a hautement conscience qu'il ne peut pas savoir ce qu'il fait en psychanalyse » et si pour une part son action lui reste à lui-même voilée, il faut et c'est « un minimum d'exigence », « qu'il paie d'un jugement concernant son action [...] l'analyse est un jugement <sup>56</sup> » insistait-il le 22 juin 1960.

### « Nous baignons dans les problèmes moraux »

Nous avons vu que philosophies et religions donnent un sens à la vie et permettent parfois de moins pâtir de ce qui ne va pas, de ne pas ou moins percevoir ce qui fait l'immonde du monde. La religion n'apaise pas ou plus l'analysant/analysé, analyste ou non-analyste qui s'occupe du réel, de ce qui ne marche pas. Le bien-dire n'apportera pas le bonheur, mais un vivre

avec l'impossible du bien dire sur le sexe, avec le non-rapport sexuel, avec les occurrences de la castration, avec l'absence de la garantie de l'Autre, dont Dieu est un des noms. Chacun, à partir de ce qu'il aura approché dans l'analyse, aura à réinventer son rapport à la psychanalyse. Car dans la pratique, pas de code, de protocole, de déontologie, de consigne, encore moins de mot d'ordre. De quelle manière alors se tenir dans l'ordre des choses, face au réel du désir, pour « l'analyste, borne ou soliveau d'un savoir impossible à soutenir <sup>57</sup> » ?

Comment alors trouver une cohérence dans notre réflexion et notre position vis-à-vis des bouleversements qu'apporte la science et les interrogations concernant les questions de société et de normes qui en découlent ? Car nous baignons plus que jamais dans les problèmes moraux. Et les psychanalystes sont encore parfois appelés à la rescousse.

C'est dans le domaine de l'adoption que je me suis coltinée la question du potentiel bon parent, en couple ou célibataire, et les questions du bien-fondé des décisions à prendre par tous les responsables administratifs, sociaux et bénévoles d'associations. Où l'on voit comme il est de la nature du bien d'être altruiste.

Entre droit et désir, entre bonnes raisons et fantasmes, entre amour et intérêt, entre l'enfant supposé sans famille et adultes avec ou sans progéniture, la psychologue était supposée savoir ce qui serait bel et bon pour les uns ou les autres. Aucune prédiction possible et plus souvent la question serait : quel est le moins pire ? Quel type de collaboration proposer quand le droit ou la science prennent la place du désir ? Si ce n'est se risquer à inciter les intéressés à laisser tous ces discours de bienfaisance, à rompre avec tous ces imaginaires si prégnants dans ce domaine ; à amener ces hommes et ces femmes à un repérage de leur position subjective, à quelque chose d'un dire bien ; à confronter le sujet à son propre dire dans l'idée que cela pourrait avoir pour lui l'effet d'un dire éclairant. Et ensuite, loin de l'apathie stoïcienne, quitte à faire erreur, dans le « jugement » final se prononcer : « bon pour l'adoption », en misant sur le fait que l'autorisation de poursuivre le projet, c'est le sujet qui se la donnera ou pas.

Aujourd'hui, la science propose la grossesse pour autrui, GPA, qualifiée d'éthique. Mais n'y aurait-il pas d'emblée un doute sur sa moralité puisqu'il faut aussitôt la qualifier d'« éthique », c'est-à-dire conforme à la déclaration des Droits de l'homme qui sert de référence et de norme. La GPA est défendue, en particulier par Élisabeth Badinter, puisque, selon elle, l'instinct maternel n'existe pas.



L'exemple, le bon exemple, serait donné par la législation anglaise. Elle prévoit que la grossesse-procédure, la couvade, la mère pondeuse, celle qui aura réalisé la promesse de l'Annonciation dans le réel, qui aura attendu un enfant hors sexe, et les parents d'intention soient « encadrés » par des juristes et des psychologues. Et voilà du nouveau grain à moudre.

Quelles limites entre le digne et l'indigne, le permis, le défendu, le bon, le mal, pour ce quatuor ? Selon les philosophies, les utilitaristes suivront le critère de la souffrance, les cartésiens celui de l'intelligence, les kantien celui de la liberté ; selon les religions, cette forme extensive et scientiste de l'altruisme sera acceptée ou pas, le fœtus sera une personne à partir de telle ou telle date ; selon les interprétations, le droit sera plus ou moins flexible concernant la dissociation du vivant humain, et la non-commercialisation du corps humain.

Selon Catherine Labrusse-Riou, dans la *GPA* le droit américain fait passer l'être humain de la catégorie de personne à celle des biens. Or pour la Cour de cassation, ces contrats sont nuls, contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, car ni la mère ni l'enfant ne sont des choses, objets de contrat. « Là où nombre de scientifiques ne voient que des évolutions, le juriste observe des mutations éthiques redoutables. Car cette maîtrise n'est pas seulement le privilège des scientifiques qui n'en demandent pas tant ; elle est aussi le fait du sujet lui-même prétendant jouir sans autres bornes que celles qu'il se donne de tous les produits ou services des biotechnologies ; il prétend maîtriser son sexe (trans-sexualisme), celui de sa progéniture, sa mort (revendication de légalisation de l'euthanasie), sa descendance (procréations artificielles)<sup>58</sup>. »


Sans doute revient-il aux citoyens de délibérer avec sagesse, avec la prudence, chère à Aristote. C'est une nouvelle raison d'adhérer aux propos de Lacan sur France Culture, en juillet 1973 : « Le discours de la science a des conséquences irrespirables pour ce qu'on appelle l'humanité. L'analyse c'est le poumon artificiel grâce à quoi on essaye d'assurer ce qu'il faut trouver de jouissance dans le parler pour que l'histoire continue [...] en fait c'est un pari, c'est aussi un défi, [pari que Lacan a soutenu]. [...] Ce qu'on appelle un fait de culture, c'est en somme un fait commercial [...] ». »





















Plus que jamais la question se pose de savoir si ce que nous désirons se confond avec ce qui est désirable. Et c'est cette interrogation que nous pouvons soutenir, au cas par cas, puisqu'il n'y a d'acte éthique que du singulier. Et que de notre position, sans garantie antécédente, nous ne pouvons que répondre seuls, avec quelques autres. Sachant que, nous, êtres parlants comme nous l'avons vu, aspirons au bien d'où nous nous enfonçons







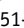












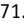


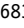

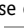

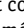
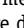


toujours dans le pire... et que « du point de vue éthique c'est intenable notre profession, c'est bien d'ailleurs pour ça que j'en suis malade <sup>59</sup> ». Tous malades de la peste ?

*Mots-clés : Souverain Bien, Jugement dernier, jugement de l'analyste, éthique, GPA.*

---

\*  Intervention au séminaire Champ lacanien « La voie éthique de la psychanalyse », à Paris le 1<sup>er</sup> février 2018.

1.  S. Freud, *L'Interprétation des rêves*, Paris, PUF, 1980, p. 65.
2.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XI, Les Quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 210.
3.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 16.
4.  *Ibid.*
5.  J. Lacan, « Compte-rendu avec interpolations du Séminaire de *L'Éthique* », début des années 1960, *Ornicar ?*, n° 28, Paris, Navarin, printemps 1984, p. 7-18.
6.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse, op. cit.*, p. 339.
7.  S. Freud, *L'Avenir d'une illusion*, Paris, PUF, 1989, p. 25.
8.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse, op. cit.*, p. 10.
9.  *Ibid.*, p. 261.
10.  J. Lacan, *Discours aux catholiques*, Paris, Seuil, 2005, p. 41.
11.  Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Paris, GF Flammarion, 2004, p. 47.
12.  *Ibid.*, p. 153.
13.  *Ibid.*, p. 75.
14.  *Ibid.*, p. 60.
15.  *Ibid.*, p. 64.
16.  *Ibid.*, p. 115.
17.  *Ibid.*
18.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse, op. cit.*, p. 339.
19.  J. Lacan, *Les non-dupent errent*, séminaire inédit, leçon du 19 mars 1974.
20.  S. Freud, « Résistances à la psychanalyse », dans *Résultats, idées, problèmes*, tome II, Paris, PUF, 1995, p. 132.

21.  À la recherche d'une éthique universelle, nouveau regard sur la loi naturelle, Cahier des Bernardins, Commission théologique internationale, 2011, p. 75.
22.  Clément d'Alexandrie, *ibid.*, p. 37.
23.  Saint Paul, Épître aux Romains, 2, 14-15.
24.  Saint Paul, Épître aux Romains, 7, 22-23.
25.  J. Lacan, *Discours aux catholiques*, *op. cit.*, p. 26.
26.  À la recherche d'une éthique universelle, nouveau regard sur la loi naturelle, *op. cit.*, p. 51-55.
27.  *Ibid.*, p. 32.
28.  J. Lacan, *Discours aux catholiques*, *op. cit.*, p. 27.
29.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X, L'Angoisse*, Paris, Seuil, 2004, p. 357.
30.  S. Freud, *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1983, p. 17.
31.  S. Freud, *L'Avenir d'une illusion*, *op. cit.*, p. 26.
32.  *Ibid.*, p. 41.
33.  S. Freud, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit.*, p. 27.
34.  S. Freud, *L'Avenir d'une illusion*, *op. cit.*, p. 51.
35.  *Ibid.*, p. 71.
36.  J. Lacan, *Discours aux catholiques*, *op. cit.*, p. 49.
37.  Citation de Heine, *Deutschland*, chap. 1, par S. Freud, *L'Avenir d'une illusion*, *op. cit.*, p. 71.
38.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VI, Le Désir et son interprétation*, Paris, Seuil, 1991, p. 485.
39.  J. Lacan, « Remarque sur le rapport de Daniel Lagache », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 683.
40.  Chanson de la Salutiste, extrait d'*Un otage* de Brendan Behan, musique de Georges Delerue, mise en scène de Georges Wilson. Chansons de théâtre, Marc et André.
41.  P.-M. Margelidon, *Les Fins dernières*, Paris, Lethielleux, 2016, note 7, p. 90. Le mérite est comme un droit particulier créé par l'action libre qui appelle une récompense ou une peine. Le mérite est un effet de la grâce opérante du Saint-Esprit. Elle fait appel à la justice distributive de Dieu.
42.  *Ibid.*, p. 90.
43.  J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VI, Le Désir et son interprétation*, *op. cit.*, p. 485.
44.  *Ibid.*, p. 487.
45.  J. Lacan, *Discours aux catholiques*, *op. cit.*, p. 61.
46.  S. Freud, « Les voies nouvelles de la thérapeutique », dans *La Technique analytique*, 1919, Paris, PUF, 1989, p. 138.
47.  *Ibid.*, p. 138.
48.  *Ibid.*, p. 141.
49.  S. Freud, *Introduction à la psychanalyse*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1962, p. 410.
50.  S. Freud, Conférence XXXI, « La décomposition de la personnalité psychique », dans *Nouvelles Conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Folio Gallimard, 1989, p. 103.

51. [↑](#) *Ibid.*, p. 110.
52. [↑](#) S. Freud, *Introduction à la psychanalyse*, *op. cit.*, p. 411.
53. [↑](#) J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse*, *op. cit.*, p. 258.
54. [↑](#) J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VIII, Le Transfert*, Paris, Seuil, 2001, p. 220.
55. [↑](#) J. Lacan, *Problèmes cruciaux pour la psychanalyse*, séminaire inédit, leçon du 5 mai 1965.
56. [↑](#) J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VII, L'Éthique de la psychanalyse*, *op. cit.*, p. 337.
57. [↑](#) J. Lacan, *Les non-dupes errent*, séminaire inédit, leçon du 19 mars 1974.
58. [↑](#) C. Labrusse-Riou, « La maîtrise du vivant : matière à penser », *Pouvoirs*, n° 56, *Bio-éthique*, Paris, PUF, 1991, p. 87-107.
59. [↑](#) Intervention de J. Lacan à Bruxelles, le 26 février 1977, publiée dans *Quarto*, n° 2, 1981.